

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1445

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

-----

**ARTICLE 51**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer cet article qui autorise la privatisation de la française des jeux (FDJ).

La FDJ est une entreprise performante financièrement; sa vente semble donc une aberration dans une vision économique de moyen voire long terme.

En outre, le monopole public des jeux des hasards est une longue tradition qui doit être préservée car elle recouvre des considérations morales mais aussi car la présence de l'État est une garantie pour encadrer les risques d'addiction inhérents à ce type de jeux.